

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 23 SEPTEMBRE À 19 h 30

Québec, le 26 août 2008 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie par Waste Management Inc.* Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mardi 23 septembre 2008, à compter de 19 h 30, au pavillon de la jeunesse du Club optimiste de Sainte-Sophie, situé au 2181, rue de l'Hôtel-de-Ville.** L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques a débuté le 26 août et se terminera le 10 octobre 2008.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 10 octobre 2008, ces documents peuvent être consultés à l'endroit suivant :

- bibliothèque municipale Sainte-Sophie, 2212, rue de l'Hôtel-de-Ville.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

QUEL EST LE RÔLE DU CITOYEN ?

Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise par écrit au plus tard le 10 octobre 2008, à la ministre du

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

Le projet de Waste Management Inc. (anciennement connu sous le nom de sa filiale, Intersan) consisterait à agrandir l'aire d'exploitation du lieu d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie sur une superficie de 96 ha. Ce projet augmenterait la capacité du lieu de 27,8 millions de tonnes et permettrait la poursuite de l'exploitation pour environ 25 ans supplémentaires, en fonction des besoins en enfouissement de la clientèle. Waste Management estime que la capacité du lieu actuellement en exploitation serait atteinte au plus tard en 2010. Cette nouvelle aire d'enfouissement serait située au sud-est et au sud-ouest de la zone actuelle d'exploitation. Ce LET dessert les régions des Laurentides et de Lanaudière ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal.

Les installations nécessaires à l'agrandissement comprendraient un système d'imperméabilisation à double niveau constitué de géomembranes. Des chemins d'accès seraient aménagés et un système de collecte du lixiviat serait installé. Les biogaz générés par les matières résiduelles seraient récupérés puis valorisés à l'usine Cascades à Saint-Jérôme, comme ils le sont actuellement. Toutes ces installations seraient aménagées au fur et à mesure de la construction et de l'exploitation de chacune des 17 cellules constituant le projet. Les deux premières cellules seraient construites au printemps de 2009, alors que l'exploitation débiterait en 2010. Le coût du projet est estimé à 110 M \$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Tel que mentionné dans l'étude d'impact, le projet nécessiterait le déboisement de 71,5 ha. Waste Management compte réaliser une coupe graduelle de ces surfaces et procéder à une revégétalisation lors de la réhabilitation du lieu. Toujours selon le promoteur, le projet entraînerait la perte de 0,5 ha de marécages isolés et de 3 ha de milieux humides. Le promoteur prévoit également une augmentation de la circulation lors de la construction des deux premières cellules d'enfouissement de l'ordre de 121 à 132 camions par jour pendant environ 30 jours ouvrables. Waste Management précise toutefois que les phases d'aménagement des autres cellules nécessiteraient moins d'une vingtaine de camions supplémentaires par jour.

Selon le promoteur, l'émission d'odeurs serait ponctuelle en phase de construction des installations de traitement des biogaz. Waste Management limiterait la durée et la surface d'exposition lors de la pose ou la réparation des conduites de transport du biogaz et il utiliserait un système de neutralisation des odeurs. Durant l'exploitation du LET, le promoteur prévoit des épisodes d'odeurs perceptibles en dehors des limites de sa propriété entre 80 et 170 heures par année et reconnaît qu'une résidence pourrait nettement ressentir l'inconvénient causé par les odeurs. Afin de diminuer ces impacts, le promoteur propose d'assurer un suivi de la perception des odeurs et de développer des méthodes de recouvrement alternatives limitant l'émanation de biogaz.

Le promoteur envisage une augmentation du niveau sonore lors de la construction de certaines cellules d'enfouissement en 2015 et en 2025 à certains endroits au pourtour du LET, notamment sur la 2^e rue et le rang Sainte-Marguerite, d'une durée d'environ quatre semaines à chaque occasion, entre 7 h et 19 h. L'installation d'un écran acoustique en périphérie du lieu contribuerait à minimiser cet impact.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Jean-Sébastien Fillion, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ste-sophie@bape.gouv.qc.ca.